

COMPTE RENDU DU CONSEIL de MAHERU

Conseil Municipal du 3 décembre 2021

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie à 20 heures 30 sous la présidence de Mr. François HUREL, Maire.

Etaient présents : HUREL François, BAGLIN Aurore, LEMOINE Stéphane, TROGU Dominique, ROUSSEL Yves, LE COCQ Julien, LAJOIE Julie.

Absents excusés : Mrs. du MESNIL du BUISSON, VERHALLE, CAPPELAERE et Mme HOORELBECKE.

Secrétaire de séance : Stéphane LEMOINE.

Le Maire propose au conseil municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :
« Adoption du référentiel budgétaire et comptable développé M57 au 1^{er} janvier 2022 ».
A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'ajout à l'ordre du jour.

Adoption du référentiel budgétaire et comptable développé M57 au 1^{er} janvier 2022

Le référentiel budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024. Aussi afin de disposer d'une information comptable et financière optimale, il est possible d'adopter un référentiel développé.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2022, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

La collectivité souhaite adopter le référentiel M57 développé à compter du 1^{er} janvier 2022. Cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Mahéru,

Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Indemnité de budget au comptable public

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'indemnité de confection de budget est versée annuellement au comptable public celle-ci s'élève à 30.49 € brut.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder l'indemnité de confection de budget au comptable public soit 30.49 €.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable (RPQS) de l'année 2020 du SMAEP de Moulins la Marche.

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat d'eau de Moulins la Marche est tenu de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable. Ce rapport est transmis aux communes adhérentes et doit être présenté aux conseils municipaux dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le RPQS « délégation » (service exploité par Eaux de Normandie jusqu'à fin 2028) comprend 914 abonnés au 31/12/2020 qui se répartissent sur les communes de Fay, Ferrières-la-Verrerie, Mahéru, Moulins-la-Marche, Saint-Agnan-sur-Sarthe, Tellières-le-Plessis soit 914 abonnés.
Le syndicat a prélevé 242 036 m³ d'eau en 2020. Le tarif est de 3.07 € ttc par ménage.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le rapport annuel du SMAEP de Moulins la Marche.

Décision modificative

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante car les crédits sont insuffisants pour les articles suivants :

Section de fonctionnement :

Dépense : article 678 autres charges exceptionnelles - 3 420.00 €.

<u>Dépense</u> : article 6531 indemnités	+ 3 000.00 €,
article 6533 cotisation de retraite	+ 60.00 €,
article 6413 personnel non titulaire	+ 60.00 €,
article 6451 cotisation à l'urssaf	+ 300.00 €.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette décision modificative.

Primes de fin d'année aux agents communaux

Le Maire informe le conseil municipal des sommes attribuées aux agents communaux concernant le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) :

- agent technique : 378 € brut,
- secrétaire : 653 € brut.

Dans le cadre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), le CIA est attribué par arrêté du Maire.

Adressage communal

L'adressage est une compétence communale de la responsabilité du Maire.

L'adressage consiste à disposer d'une adresse unique et fiable pour l'accès à une connexion fibre optique, les interventions pour les services de secours, la distribution du courrier, des colis, les impôts et des démarches sur internet.

Le conseil municipal a décidé de mettre en place sur la commune en 2022 avec l'assistance de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne. Une réunion d'information est prévue le 20 décembre à 9h30 à Alençon. Mrs. Verhalle et Roussel accompagneront le Maire à cette réunion. Le montant de la mission d'assistance s'élève à 720 € TTC qui comprend la réunion d'information, conseils et présentation de l'outil web-SIG, le diagnostic des données existantes et assistance à l'adressage, analyse des données saisie par la commune sur l'outil et validation finale des données.

Divers

Les travaux d'aménagement du complexe culturel : cinéma sont arrêtés car l'entreprise de maçonnerie est en liquidation judiciaire. De nombreuses malfaçons sont constatées. Un nouvel appel d'offres est à lancer pour terminer les travaux.

La Maison France Services doit s'installer à Moulins dans les locaux appartenant à la Cdc des Pays de L'Aigle (ancien Crédit Mutuel).

Le Maire va relancer le cabinet Betfee concernant l'audit énergétique du logement communal.

Lors du passage du technicien de chez Cornille Havard pour l'entretien des cloches celui-ci a constaté que le plancher était en mauvais état et nous a adressé un devis de 2 038 € ttc.